



La Roche Sur Yon, le lundi 4 janvier 2010

Monsieur le Préfet,

Les organisations syndicales et le collectif départemental des EVS/AVS souhaitent attirer votre attention sur la situation des enfants handicapés et des personnels les accompagnant.

Lors de notre dernière rencontre en juin 2009, nous avions compris que tout devait être fait en direction des enfants handicapés et du suivi des personnels. D'ailleurs, Monsieur l'Inspecteur d'Académie se félicite d'une couverture totale du département concernant le suivi de ces enfants, ce n'est pas le cas.

Après 4 mois d'école, nous avons encore des enfants handicapés accueillis dans les écoles sans accompagnement spécifique alors que la MDPH notifie le besoin d'un suivi.

Des personnels EVS ou AVS arrivés en fin de contrat en juin 2009 n'ont toujours pas reçu leur attestation de compétences...

Parfois, au regard de la précarité des personnels, des propositions d'organisation, alliant les déplacements et l'emploi du temps, obligent des prises en charge d'enfants de façon hasardeuse. Tout ça en quelque sorte pour se donner bonne conscience.

Alors que la semaine du handicap s'est déroulée avec tout son cortège de bonnes volontés, la réalité de l'Ecole et de l'accueil des enfants handicapés est loin d'être à la hauteur du discours médiatique. Cela est intolérable pour tous les acteurs concernés : enfants, parents, EVS/AVS, enseignants.

L'Éducation Nationale ne peut continuer ainsi, pour des raisons uniquement budgétaire, à mépriser et maintenir dans la précarité les personnels EVS/AVS. On sait combien les fonctions qu'ils assurent sont primordiales pour la scolarisation des enfants en situation de handicap et nécessitent un investissement personnel considérable. Comment l'État peut-il les rémunérer sous le seuil de pauvreté ? C'est un véritable métier qui nécessite une vraie formation, un statut reconnu et un salaire décent.

Monsieur le Préfet, nous vous demandons d'agir sans attendre pour pallier à cette situation scandaleuse qui est bien la preuve que ce dispositif basé sur la précarité des personnels ne peut pas répondre de façon satisfaisante aux handicapés comme aux personnels les encadrant.

Pour l'intersyndicale,

Jean-Jacques BOBIN,
Co-secrétaire départemental du SNUipp